

# Pour la gestion de la restauration scolaire, la DASCO transmet aux collèges ... 1/2

## QUAND, QUI, QUOI ?

- En février, le BRS, le **premier versement de la dotation** de l'année N (60%)
- À partir d'avril, le BRS et le BFE, les **réponses aux demandes d'équipement**
- En mai, le BRS, le **formulaire sur le calcul du quotient familial** intégrant les tarifs de l'année scolaire suivante

## POURQUOI?

- Application de la délibération du Conseil de Paris sur la contribution du Département aux charges de restauration des collèges
- Permet une exécution du plan d'équipement tout au long de l'année
- Diffusion aux familles et organisation de la campagne de calcul des QF à partir de juin pour la rentrée suivante

# Pour la gestion de la restauration scolaire, la DASCO transmet aux collèges ... 2/2

## QUAND, QUI, QUOI ?

- En septembre, le BRS, le **2<sup>ème</sup> versement de la dotation** de l'année N (solde)
- En octobre, le BRS et le BFE, **l'arrêté de notification de la dotation de l'année N+1 et la circulaire d'application correspondante**

## POURQUOI ?

- Application de la délibération du Conseil de Paris sur la contribution du Département aux charges de restauration des collèges
- Application de la délibération du Conseil de Paris sur la contribution du Département aux charges de restauration des collèges

# Pour la gestion de la restauration scolaire, les collèges transmettent à la DASCO... 1/3

## QUAND, A QUI, QUOI ?

- De décembre à janvier, au BFE, leur **demande d'équipement**
- De décembre à février, au BFE, leur **budget de l'année N** (dont le service de restauration et d'hébergement)
- En février, au BRS, la **fiche d'activités de l'année N-1**. Indicateurs attendus :  
Nombre de repas facturés en N-1, répartition par tranches de quotient familial, participations familiales et dépenses d'exploitation correspondantes, en fonction des comptes financiers provisoires

## POURQUOI ?

- Élaboration par la DASCO d'un plan d'équipement
- Ajustement par la DASCO des dotations versées aux collèges en année N et préparation du budget départemental N+1, en fonction du **prévisionnel N**
- Ajustement par la DASCO des dotations versées aux collèges en année N et préparation du budget départemental N+1, en fonction du **réalisé N-1**

# Pour la gestion de la restauration scolaire, les collèges transmettent à la DASCO... 2/3

## QUAND, A QUI, QUOI ?

- En février, au BRS, **l'enquête de fréquentation** du 2<sup>ème</sup> trimestre.  
Indicateurs attendus : nombre d'élèves, nombre de rationnaires, répartition par tranches de quotient familial
- En avril, au BFE, leurs **comptes financiers de l'année N-1** (dont le service de restauration et d'hébergement)
- En juillet, au BRS, **la fiche d'activités de l'année N**. Indicateurs attendus :  
Nombre de repas facturés de janvier à juillet N, répartition par tranches de quotient familial.

## POURQUOI?

- Analyse et mise en perspectives des taux de fréquentation, de la répartition par tranches de quotient familial de leur évolution
- Ajustement par la DASCO des dotations versées aux collèges en année N et préparation du budget départemental N+1, en fonction du **réalisé N-1**
- Ajustement par la DASCO des dotations versées aux collèges en année N et préparation du budget départemental N+1, en fonction du **réalisé partiel N**

# Pour la gestion de la restauration scolaire, les collèges transmettent à la DASCO... 3/3

## QUAND, A QUI, QUOI ?

- En juillet, au BRS, le **versement des 50% et des 2% des recettes des usagers** perçues de janvier à juin de l'année N
- En octobre, au BRS, **l'enquête de fréquentation** du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire. Indicateurs attendus : nombre d'élèves, nombre de rationnaires, répartition par tranches de quotient familial
- A partir de décembre, au BRS, le **versement des 50% et des 2% des recettes des usagers** perçues de septembre à décembre de l'année N

## POURQUOI?

- Abondement respectivement du fond de mutualisation des recettes entre établissements et du fond commun des services d'hébergement
- Analyse et mise en perspectives des taux de fréquentation, de la répartition par tranches de quotient familial de leur évolution
- Abondement respectivement du fond de mutualisation des recettes entre établissements et du fond commun des services d'hébergement